

# ELECTIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE REGIONALE DE DE GOLF DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

## APPEL A CANDIDATURES

### 1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective de la Ligue Régionale de Golf de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE aura lieu :

**Le SAMEDI 14 NOVEMBRE à 10h30 au Greet Hôtel de Beaune**

### 2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 5 du règlement intérieur) ;

- Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 5 des statuts et 4 du règlement intérieur de la Ligue Régionale de Golf ;

- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes **au jour de la date limite de dépôt des candidatures :**

- Être majeurs ;
- Être licenciés de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
- Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial de la Ligue régionale et en règle avec la ffgolf.

### **Ne sont pas éligibles au Comité, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :**

1. Les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection.

### 3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI)

*Les statistiques régionales des licenciés majeurs « membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : **11 405** licenciés dont **3 242** féminines soit **28,4** %.*

**Les Listes devront comporter au minimum 30% de candidates. En conséquence, pour une liste de 10 membres, elle comprendra au minimum 3 femmes pour être recevable.**

#### **4. Dépôt et recevabilité des listes :**

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Comité Directeur de la **Ligue régionale de Golf de Bourgogne Franche-Comté**, les listes des candidats **doivent être réceptionnées au plus tard le 21 septembre 2020 à l'adresse suivante :**

**LIGUE REGIONALE DE GOLF  
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

15 rue Gaston Roupnel  
21200 BEAUNE

#### **5. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :**

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat :**

- des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite. **Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables ;**
- Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;
- Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;
- \*Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

*\*Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*